

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE**

---

**HAUTE-GARONNE INGENIERIE - ATD**

---

**ETABLISSEMENT PUBLIC DEPARTEMENTAL**  
**54 Boulevard de l'Embouchure 31200 Toulouse**

**OBJET : Délibération 23.03.663**  
**Affectation des résultats de l'exercice 2022 au budget primitif 2023**

Le jeudi 16 mars 2023, à 10 h 30, s'est réuni à la Maison des Territoires de la Haute-Garonne, le Conseil d'Administration de Haute-Garonne Ingénierie-ATD, sous la présidence de Monsieur Sébastien VINCINI, Président du Conseil Départemental de la Haute-Garonne, Président de Haute-Garonne Ingénierie-ATD.

**ETAIENT PRESENTS : (19 membres)**

Messieurs Jean-Marc BERGIA, Jérôme BOUTELOUP, Mesdames Catherine CAMBEFORT, Martine CROQUETTE, Messieurs Victor DENOUVION, André DURAND, Madame Sandrine FLOUREUSSES, Messieurs Loïc GOJARD, Olivier GUERRA, Madame Isabelle HARDY, Messieurs Didier LAFFONT, Patrice LAGORCE, Patrick LEFEBVRE, Jacques OBERTI, Madame Emilienne POUMIROL, Monsieur Bernard PRINCE, Mesdames Françoise SIMEON, Florence SIORAT et Maryse VEZAT-BARONIA.

**ETAIENT EXCUSES : (11 membres)**

Madame Julie ALBOUY, Messieurs Daniel CALAS, Serge DEUILHE, Laurent FOREST, Jérôme LAFFON, Mesdames Aude LUMEAU-PRECEPTIS, Lauriane MASELLA, Monsieur Philippe PETIT, Mesdames Annie VIEU, Véronique VOLTO et Monsieur Lionel WELTER.

Monsieur le PRESIDENT indique qu'après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022, il convient de statuer sur l'affectation des résultats de l'exercice 2022, en application des articles R 2311-11 et R 2311-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Le compte administratif 2022 présente les résultats excédentaires ci-dessous (non compris les restes à réaliser et les excédents reportés) :

Libellé	Dépenses réalisées	Recettes réalisées	Résultats de l'exercice
Section de fonctionnement	542 652,30 €	659 243,58 €	<b>116 591,28 €</b>
Section d'investissement	49 815,26 €	79 911,89 €	<b>30 096,63 €</b>
Total cumulé de l'exercice			<b>146 687,91 €</b>

Monsieur le PRESIDENT propose en conséquence aux membres du Conseil d'Administration :

- L'affectation au budget 2023 du résultat de la section de fonctionnement (compte 002) de 466 396,32 €, comprenant :
  - 116 591,28 € au titre de l'excédent de fonctionnement de l'année 2022,
  - 349 805,04 € au titre de l'excédent de fonctionnement reporté (année N-1).
- Le report au budget primitif 2023 du résultat de la section d'investissement en solde d'investissement reporté (compte 001) de 187 383,26 €, qui se décompose comme suit :
  - 30 096,63 € au titre de l'excédent d'investissement de l'année 2022,
  - 157 286,63 € au titre de l'excédent d'investissement reporté (année N-1),Soit un résultat net de 100 333,07 € pour la section d'investissement, après déduction des restes à réaliser (RAR) de 87 050,19 €.

Où l'exposé de Monsieur le PRESIDENT et après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration décident à l'unanimité :

#### ARTICLE 1 :

- D'affecter au budget 2023 le résultat de la section de fonctionnement (compte 002) de 466 396,32 €, comprenant :
  - 116 591,28 € au titre de l'excédent de fonctionnement de l'année 2022,
  - 349 805,04 € au titre de l'excédent de fonctionnement reporté (année N-1).
- De reporter au budget primitif 2023 le résultat de la section d'investissement en solde d'investissement reporté (compte 001) de 187 383,26 €, qui se décompose comme suit :
  - 30 096,63 € au titre de l'excédent d'investissement de l'année 2022,
  - 157 286,63 € au titre de l'excédent d'investissement reporté (année N-1),Soit un résultat net de 100 333,07 € pour la section d'investissement, après déduction des restes à réaliser (RAR) de 87 050,19 €.

#### ARTICLE 2 :

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, conformément à l'article L.3241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Le Président de Haute-Garonne Ingénierie-ATD**

**Sébastien VINCINI**

